

PLAN DE PROTECTION – SWISS VAPEUR PARC

Conformément à la décision du Conseil fédéral du 27 mai 2020, le SWISS VAPEUR PARC rouvre ses portes le 6 juin 2020. Nous nous réjouissons de pouvoir partager notre passion des trains avec nos fidèles visiteurs.

Néanmoins la santé des visiteurs et du personnel du Swiss Vapeur Parc reste sa priorité absolue. C'est dans ce contexte que le Swiss Vapeur Parc présente son plan de protection élaboré en accord avec le « Plan de protection sous COVID-19 : modèle pour les entreprises, présentation générale » du 30 avril 2020.

1. HYGIENE DES MAINS

Toutes les personnes du Swiss Vapeur Parc se lavent régulièrement les mains.

- Le Swiss Vapeur Parc met à disposition du matériel d'hygiène : des lavabos avec du savon et des serviettes propres (en papier jetable rechargé régulièrement) et du désinfectant. Le produit désinfectant est disponible à l'entrée et à la sortie du parc, dans les gares et dans les vestiaires.
- Comptoir d'accueil et boutique : Jusqu'à nouvel avis, l'ensemble du matériel promotionnel (flyers, programme annuel etc.) du Swiss Vapeur Parc est à disposition sur le site web : www.swissvapeur.ch
- La boutique reste ouverte au public sur demande. Les surfaces sont régulièrement désinfectées.
- Les poignées des portes du Swiss Vapeur Parc sont désinfectées plusieurs fois par jour.

2. GARDER SES DISTANCES

Les collaborateurs et les autres personnes gardent entre eux une distance de deux mètres

- Zones de contact, de déplacement et d'attente : Le Swiss Vapeur peut garantir le maintien d'une distance de 2 mètres entre les groupes de visiteurs et le personnel de l'accueil. Des marques indiquées au sol permettent de garder la distance par rapport à d'autres visiteurs et le personnel d'accueil.
- Le Swiss Vapeur prévoit d'éviter les attroupements aux endroits d'affluence par un marquage au sol tous les 2 mètres, notamment les accès en gare.
- Traçage des visiteurs : Le Swiss Vapeur et son système de billetterie permet de conserver le traçage en cas de contact étroit.
- Distance sociale dans les gares : Le Swiss Vapeur répartie les nombreux trains à disposition afin de limiter les affluences en gare. En outre le Swiss Vapeur aux correspondances dans les trajets afin de limiter les interactions entre visiteurs.
- Les réunions internes auront lieu dans les salles permettant de garder la distance de 2 mètres.

3. NETTOYAGE

Nettoyer régulièrement et de manière adéquate les surfaces et les objets après leur utilisation

- Nettoyage - Le Swiss Vapeur pourvoit son personnel de nettoyage d'équipements tels que des gants, des masques d'hygiène et des produits adéquats. Un programme de nettoyage établi prévoit une augmentation de la fréquence de nettoyage. - Le personnel d'entretien assure un traitement régulier des surfaces fréquemment touchées : les trains, les poignées de portes, les rampes d'escalier, les machines de paiement.

4. PERSONNES VULNERABLES

Les personnes vulnérables continuent à respecter les mesures de protection de l'OFSP et restent chez elles autant que possible. La protection des collaborateurs vulnérables est réglementée en détail dans l'ordonnance 2 COVID-19.

- Le personnel à risque ne sera pas exposé. Des solutions sont proposées afin d'assurer les meilleures conditions de travail. Soit les personnes à risque travaillent uniquement pendant les heures de fermeture du parc (notamment personnel technique), soit elles travaillent à domicile (télétravail)

5. PERSONNES ATTEINTES DE COVID-19 SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Renvoyer les personnes malades chez elles et leur demander de suivre les consignes d'isolement de l'OFSP.

- Les personnes malades seront renvoyées à la maison et priées de suivre l'(auto)isolement selon les consignes de l'OFSP.
- Personnes atteintes du COVID-19, même légèrement, sont priées de prendre contact avec leur médecin pour se faire tester.

6. SITUATIONS PROFESSIONNELLES PARTICULIERES

Prendre en compte les aspects spécifiques du travail et des situations professionnelles afin d'assurer la protection.

- En général, le port de gants chirurgicaux et de masque d'hygiène n'est pas obligatoire dans les locaux de travail. Dans des situations de rapprochement entre les collaborateurs, le Swiss Vapeur conseille le port de masque ou de visière.
- Le Swiss Vapeur informe régulièrement son personnel dans l'administration et à l'accueil de l'utilisation des équipements de protection (gants et masques) ainsi que du développement des recommandations du Conseil fédéral et de l'OFSP.
- Le Swiss Vapeur informe régulièrement le personnel sur toutes les mesures prises afin que le personnel les applique et les fasse appliquer par le public. Le Swiss Vapeur rappelle les règles de protection de l'OFSP : se nettoyer les mains à l'eau et au savon ou au désinfectant en particulier à l'arrivée au travail, entre des interactions avec le public et après les pauses, tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude, jeter les mouchoirs usagés. Ceci en mettant en place des affiches mises à disposition par l'OFSP.
- Le Swiss Vapeur informe le public à l'avance et sur place des mesures prises et des comportements attendus. Le public sera aussi informé de l'offre adaptée à la situation. Les collaborateurs du Swiss Vapeur restent à disposition pour des demandes particulières.
- Le Swiss Vapeur exige de son personnel d'intervenir en cas de comportement à risque et en informera le public.
- Le Swiss Vapeur assure une grande visibilité à la campagne de communication de l'OFSP.

7. GESTION Règle générale

Appliquer les consignes au niveau de la gestion pour concrétiser et adapter efficacement les mesures de protection. Assurer une protection appropriée aux personnes vulnérables.

- Le Swiss Vapeur adapte son offre aux possibilités des espaces, n'ouvre pas les espaces ou parties des expositions qui ne permettent pas les mesures d'hygiène et de distance. Le public peut consulter le site web www.swissvapeur.ch pour prendre connaissance des dernières informations.



Surfaces Swiss Vapeur Parc, calcul COVID	
Surface brut du parc:	19'567 [m ²]
dont	
Surface dédiée aux visiteurs	2'610 [m²]
<i>répartie en</i>	
Surfaces extérieures (Chemins, terrasses, aires de jeux, ...)	2435 [m ²]
Surfaces intérieures (Snack, locaux sanitaires, ...)	175 [m ²]

Etat	Revisé	Approuvé	Approuvé	Approuvé	Approuvé
SVP	SIT	RE	7 5 0 0 2	-	-
Plan calcul COVID					
Swiss Vapeur Parc					
Revision					
Plan calcul COVID					
					
Swiss Vapeur Parc SA 1897 La Sivoire, Suisse T +41 24 481 04 10 www.swissvapeur.ch					
Echelle	1/750	Statut	provision	Autour	et
Date	20.05.2020	Index		Format	DIN A3

Damien Fulbert
 Directeur d'exploitation